

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-321 du 21 Août 1988

chargeant le Camarade Ousmane BATOKO,
Ministre de l'Information et des
Communications, de l'intérim du Cama-
rade Philippe AKPO, Ministre des
Enseignements Maternel et de Base
pour compter du 7 Août 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 7 Août 1988, le Camarade Ousmane
BATOKO, Ministre de l'Information et des Communications est chargé
de l'intérim du Ministre des Enseignements Maternel et de Base
pendant l'absence du Camarade Philippe AKPO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 21 Août 1988

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MEMB-
MIC 6 autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 ONEPI-GCONB-BN-
DAN-Gde Chanc. 5 UNB-FASJEP 2 Préfets 6 JORPB 1.-